



Institut des comptes nationaux

ANALYSE DES PRIX
TROISIEME RAPPORT TRIMESTRIEL 2017
DE L'INSTITUT DES COMPTES NATIONAUX

OBSERVATOIRE DES PRIX

Pour de plus amples informations :

SPF Économie, P.M.E., Classes moyennes et Energie

Peter Van Herreweghe

City Atrium

Rue du Progrès 50

1210 Bruxelles

Tél.: +32 2 277 83 96

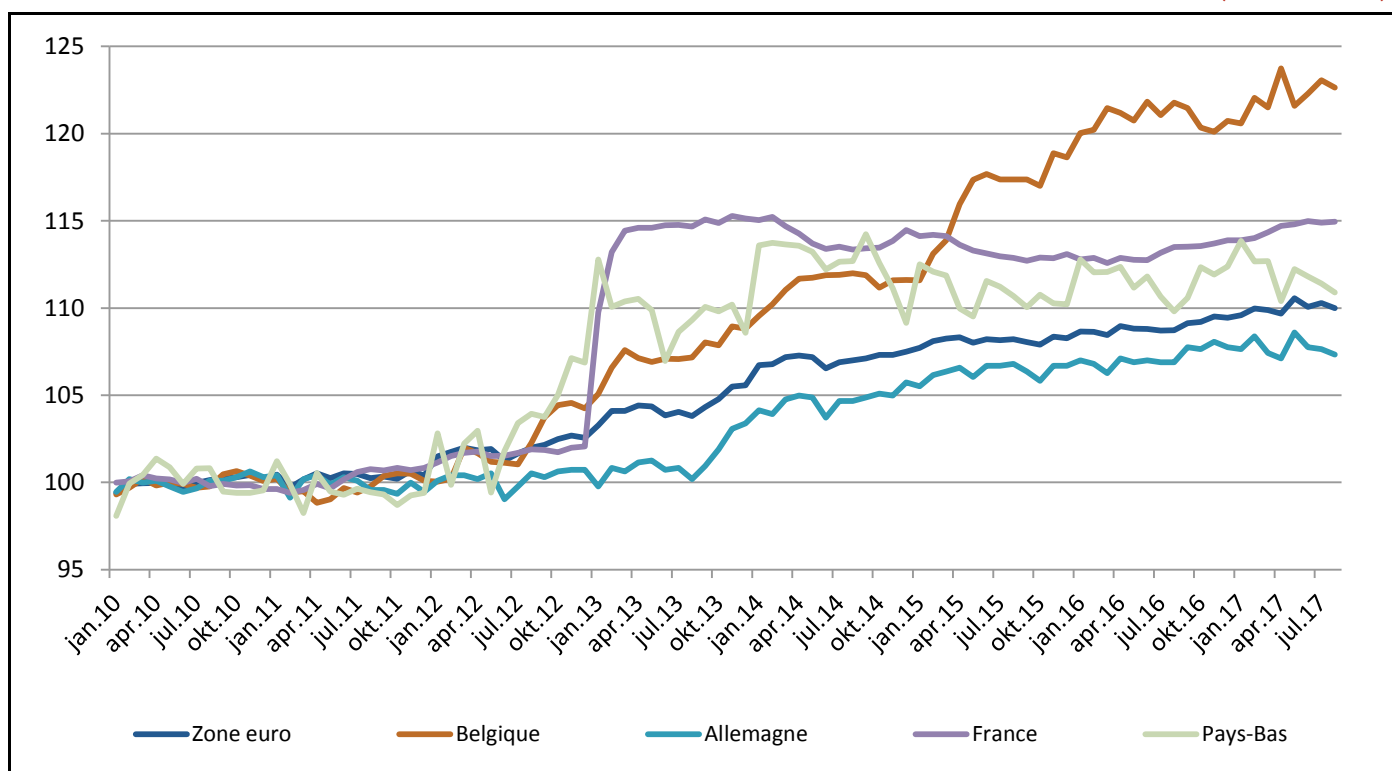
Courriel : Peter.Vanherreweghe@economie.fgov.be

VII. Etat des lieux du fonctionnement du marché de la fabrication de bière (NACE 11.05) et l'impact sur les prix à la consommation

Dans son étude sur le fonctionnement des marchés en Belgique¹, l'Observatoire des prix a mis en avant la fabrication de bière comme étant un des secteurs qui a la rentabilité opérationnelle la plus élevée sur la période 2008-2014. De plus, l'indice des prix à la consommation (harmonisé) de la bière semble avoir beaucoup plus augmenté en Belgique que dans les principaux pays voisins: par rapport à janvier 2010, le consommateur belge a payé en août 2017² 23,5 % de plus pour la bière, alors que la hausse des prix à la consommation dans la zone euro, en France³, aux Pays-Bas⁴ et en Allemagne était de respectivement 10,7 %, 15,0 %, 13,1 % et 7,9 % (pendant la même période).

Grafique 17. Évolution des prix à la consommation de la bière en Belgique, dans la zone euro et dans les principaux pays voisins

(Indice 2010=100)



Source : EC.

¹ ICN (2016), [Fonctionnement du marché en Belgique : un screening horizontal](#) (rédigé par E. Van Hirtum, L. Tsyganok, J-Y. Jaucot et L. Mariën)

² La collecte des données s'est clôturée au cours du mois de septembre 2017. Les données les plus récentes portent donc sur le mois d'août 2017.

³ Les prix à la consommation en France ont grimpé en flèche début 2013. Cette hausse (+7,5 % entre décembre 2012 et janvier 2013) était due à un relèvement des accises et autres taxes.

⁴ Fin 2012-début 2013, les prix à la consommation néerlandais de la bière ont fortement augmenté. Cette hausse s'explique en partie par l'augmentation de la TVA de 19 % à 21 % au 1^{er} octobre 2012 et par le relèvement des accises sur la bière au 1^{er} janvier 2013. Les accises ont été à nouveau augmentées le 1^{er} janvier 2014.

L'objectif de cet article est de dresser un état des lieux du fonctionnement de ce secteur. A cet fin, l'évolution des prix à la production et à la consommation a été étudiée. Une analyse des différents indicateurs de fonctionnement du marché a ensuite été réalisée.

VII.1 Evolution des prix à la consommation et à la production

La première partie de ce chapitre analyse l'impact des hausses des accises sur les prix à la consommation de la bière en Belgique et dans les pays voisins. La deuxième partie traite ensuite de l'impact des prix à la production sur les prix à la consommation de la bière. Il convient de noter que les données sur les prix à taxation indirecte constante ne sont disponibles que depuis janvier 2013.

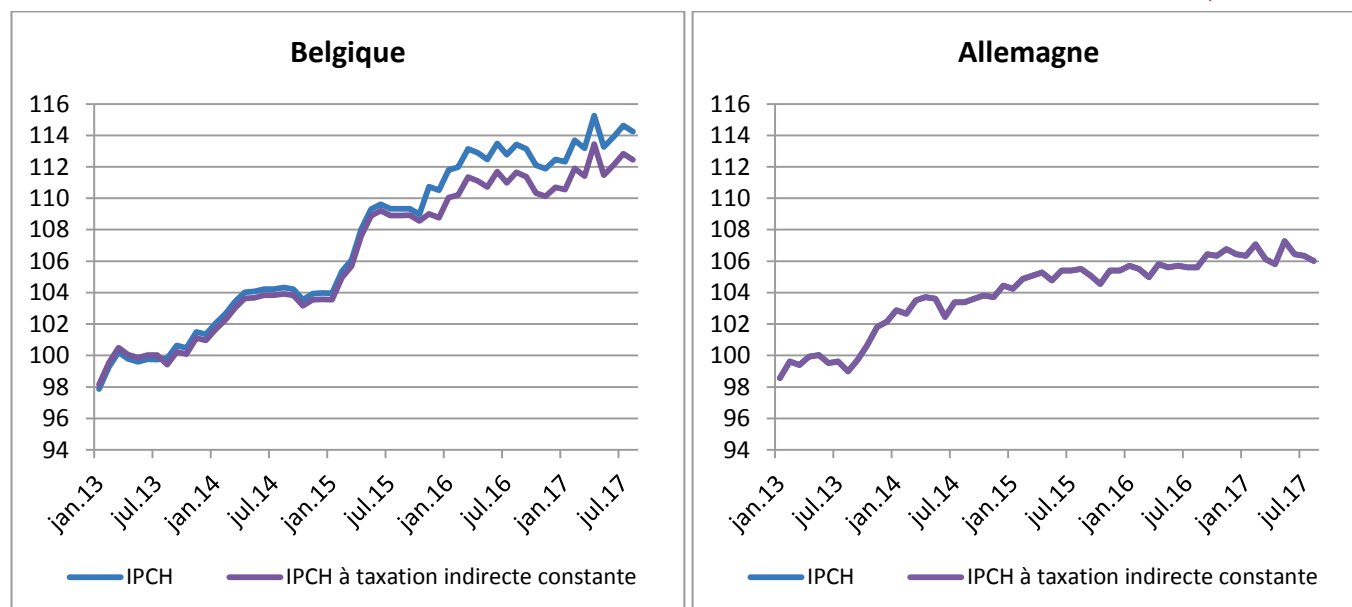
Prix à la consommation

Ces dernières années, l'indice des prix à la consommation harmonisés (IPCH) de la bière ont davantage augmenté en Belgique que dans les principaux pays voisins. En août 2017, alors que le consommateur belge payait 14,2 % de plus qu'en 2013, la hausse de prix dans la zone euro est restée limitée à 5,4 % et, dans les pays voisins, à 6,0 % en Allemagne, 1,0 % aux Pays-Bas et 0,6 % en France.⁵ En Belgique⁶, la hausse de prix concerne davantage les bières fortes (+18,0 % entre 2013 et août 2017) que les bières légères (+11,5 % durant la même période).

À impôts indirects constants, l'inflation en Belgique aurait été plus faible. La hausse de prix en glissement annuel à impôts indirects constants se serait élevée à 12,4 % sur la même période. Il en va de même pour les Pays-Bas et la France, où l'inflation de la bière à impôts indirects constants aurait été de respectivement -0,8 % et -0,2 %. En Allemagne, l'inflation de la bière n'aurait pas changé (6,0 %).

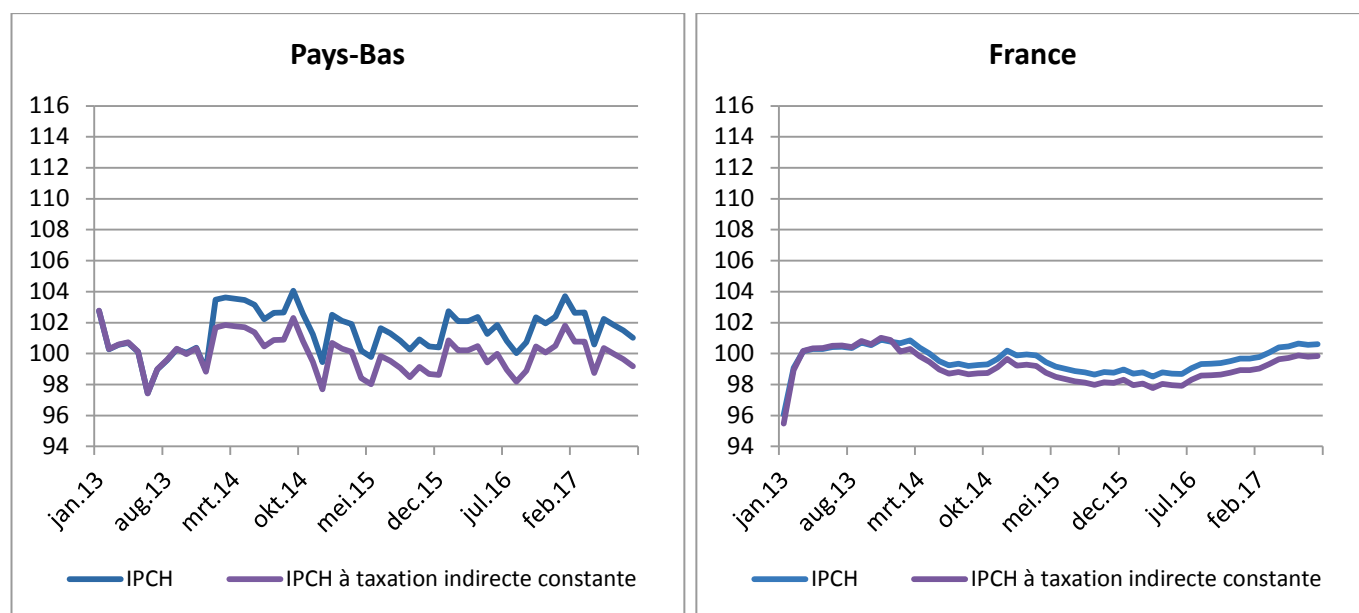
Grafique 18. Évolution des prix à la consommation de la bière en Belgique et dans les principaux pays voisins

(Indice 2013=100)



⁵ En France et aux Pays-Bas, les prix avaient déjà nettement grimpé en 2012.

⁶ Sur la base de l'indice national des prix à la consommation.



Source : EC.

Les accises sur la bière en Belgique ont été augmentées le 5 août 2013 et le 1er novembre 2015 (dans le cadre du taxshift). La hausse précédente datait déjà du 10 avril 2007.

Le niveau des accises sur la bière pils est supérieur en Belgique (24,1 cents le litre) à celui de l'Allemagne (9,4 cents le litre) mais inférieur à celui de la France (37,1 cents le litre) et des Pays-Bas (38 cents le litre). Les chiffres collectés sur les sites internet commerciaux de quelques grands distributeurs montrent que le prix moyen d'un bac de bière pils (marque A) en Belgique a augmenté de 23,5 % entre janvier 2013 en août 2017, alors qu'une cannette de bière pils (marque A) a vu son prix progresser de 11,5 %. Les prix des produits premier prix ont augmenté de respectivement 55,9 % et 22,3 %. Au cours de la période sous revue, le consommateur a donc vu les prix des produits premier prix augmenter plus fortement que ceux des marques A. Cela peut notamment s'expliquer par le fait que la part des accises est supérieure pour les produits premier prix que pour les marques A (voir annexe 3). La hausse de prix liée aux accises sur la bière pils s'élevait sur la même période à 3,5 cents le litre. Ainsi, 9,6 % (pour un bac de bière pils) et 14,6 % (pour une cannette de bière pils) de la hausse des prix à la consommation des marques A sont la conséquence de la hausse des accises.

Pour la trappiste, les accises s'élèvent en moyenne à 38,1 cents le litre en Belgique, ce qui est plus qu'en Allemagne (15,0 cents le litre), mais moins qu'aux Pays-Bas (47,5 cents le litre) et en France (66,7 cents le litre).

Comme le montre l'évolution des prix à la consommation, les accises sur la bière ont augmenté tant en Belgique que dans les pays voisins entre le 1er janvier 2013 et le 1er juillet 2017. Les accises ne sont restées inchangées qu'en Allemagne.

Tableau 16. Accises sur la bière en Belgique et dans les principaux pays voisins

(Situation au 1^{er} juillet 2017 et au 1^{er} janvier 2013 (entre parenthèses), euros par litre)⁷

	België	Duitsland	Frankrijk	Nederland
Pils^a	0,2405 (0,2053)	0,0944 (0,0944)	0,3705 (0,3600)	0,3796 (0,3590)
Trappist^b	0,3808 (0,3250)	0,1495 (0,1495)	0,6669 (0,6480)	0,4748 (0,4490)

Sources : CE, calculs du SPF Économie.

a: en moyenne 12 degrés Plato, 5% d'alcool

b: en moyenne 19 degrés Plato, 9% d'alcool

L'influence des dernières hausses des accises sur l'augmentation des prix à la consommation de la bière a été de 12,9 %⁸ au cours de la période janvier 2013 - août 2017. Bien que l'impact durant la période allant de janvier 2013 à

⁷ Données les plus récentes.

octobre 2015 (période précédant la plus récente hausse des accises sur la bière) s'est limité à 6,6 %, l'impact a atteint 25,9 % durant la période qui a suivi. Tout cela démontre que les augmentations de prix de la bière, outre les hausses des accises, sont aussi dues à d'autres facteurs, comme, par exemple, les augmentations de prix des producteurs.

Prix à la production

Entre 2010 et 2017 (moyenne de janvier à août 2017), le prix à la production belge (prix à la production des brasseurs) a progressé de 15,2 %. Au cours de la même période, les prix à la production européens ont augmenté de 12,7 %. Depuis 2013 surtout, la hausse du prix à la production en Belgique est supérieure à celle de l'Europe (sauf en 2014), ce qui a pour résultat un taux de croissance annuel moyen (TCAM) de 2,8 % en Belgique contre 1,7 % dans la zone euro.

Comparé à nos pays voisins, le prix à la production néerlandais (+24,1 %) a augmenté plus fortement que le prix à la production belge pendant la période 2010-2017, alors que les prix à la production allemand (+10,9 %) et français (+5,2 %) ont évolué plus lentement.

Tableau 17. Variation annuelle en pourcentage du prix à la production de la bière (NACE 11.05 Fabrication de bière) en Belgique et dans la zone euro (marché intérieur), inflation cumulée (IC) 2010-2017 et 2013-2017 et taux de croissance annuel moyen (TCAM)

(En %)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	IC 2010-2017	IC 2013-2017	TCAM 2010-2017	TCAM 2013-2017
Belgique	0,1	0,0	0,5	2,6	2,8	2,8	3,1	2,6	15,2	11,7	2,0	2,8
Allemagne	-0,1	0,6	1,8	1,0	3,3	1,4	0,5	1,8	10,9	7,1	1,5	1,7
France	1,5	-6,6	4,6	4,5	2,2	1,9	0,3	-1,3	5,2	3,1	0,7	0,8
Pays-Bas	0,7	2,0	4,6	3,0	2,7	2,2	3,6	3,8	24,1	13,0	3,1	3,1
Zone euro	1,1	1,0	2,4	1,9	3,3	1,8	0,8	1,0	12,7	7,0	1,7	1,7

Sources : CE, SPF Économie, DG Statistique – Statistics Belgium.

Dans le graphique en dessous, l'évolution du prix européen d'orge a été comparée à l'évolution du prix à la production et du prix à la consommation de bière en Belgique. Etant donné que le prix à la consommation en Belgique est basé à la fois sur les bières belges et étrangères, le prix à la production, pris en compte dans l'analyse, est aussi calculé sous la forme d'une moyenne pondérée, d'une part, du prix à la production du marché intérieur belge et, d'autre part, du prix à la production de la zone euro (19 pays), ce dernier se voyant attribuer un poids de 6,4 % conformément au taux de pénétration des importations du secteur NACE 11.05 Fabrication de bière⁹. De janvier 2010 à août 2017, le prix à la production belge de la bière a augmenté de 15,5 %. Au cours de la même période, le prix à la consommation belge de la bière a progressé de 23,5 %.

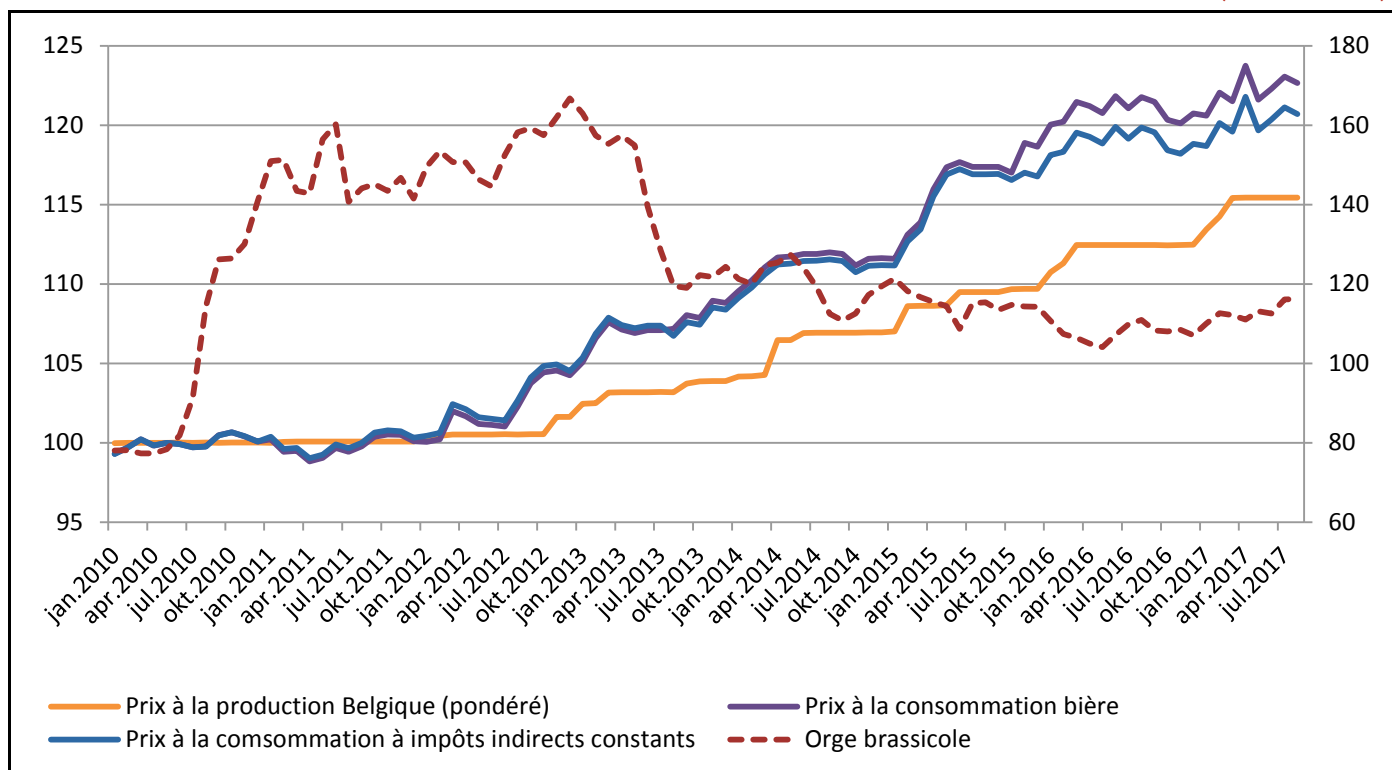
Le prix à la production et le prix à la consommation belges de la bière évoluent à la hausse de manière assez parallèle, même si le prix à la consommation a augmenté plus fortement pendant la période concernée. Cela ne semble pas être le cas entre les prix européens des matières premières pour l'orge brassicole et les chaînons suivants de la chaîne, ce qui s'explique par le fait que les coûts d'achat totaux ne représentent que 31,8 % des coûts totaux dans le secteur de la bière, et que l'achat de matières premières (pas uniquement l'orge donc) représente seulement 15,6 % (voir partie 2.4). Le prix de l'orge a grimpé en flèche au printemps 2010 mais les prix à la production et à la consommation n'ont suivi le mouvement qu'en 2012. De même, la baisse du prix de l'orge à partir du printemps 2013 ne se reflète pas dans l'évolution du prix à la production et du prix à la consommation. Certes, les cours de l'orge en 2017 étaient supérieurs de 48,8 % à ceux de janvier 2010.

⁸ Cette influence a été calculée en comparant l'évolution de l'IPCH réel avec l'évolution de l'IPCH à taxation constante. Entre janvier 2013 et août 2017 par exemple, l'IPCH de bière a augmenté de 16,7 % et l'IPCH à taxation constante de 14,6 %, et l'écart d'inflation était donc de 2,1 point de pourcentage dû au changement d'accises. Par rapport à l'augmentation des prix de 16,7 % (IPCH), le changement d'accises a eu alors une influence de 12,9 %.

⁹ ICN (2016), [Fonctionnement du marché en Belgique : un screening horizontal](#) (rédigé par E. Van Hirtum, L. Tsyganok, J-Y. Jaucot et L. Mariën)

Grafique 19. Évolution du prix européen des matières premières de l'orge brassicole (échelle de droite), du prix à la production et du prix à la consommation de la bière en Belgique (échelle de gauche)

(Indice 2010=100)

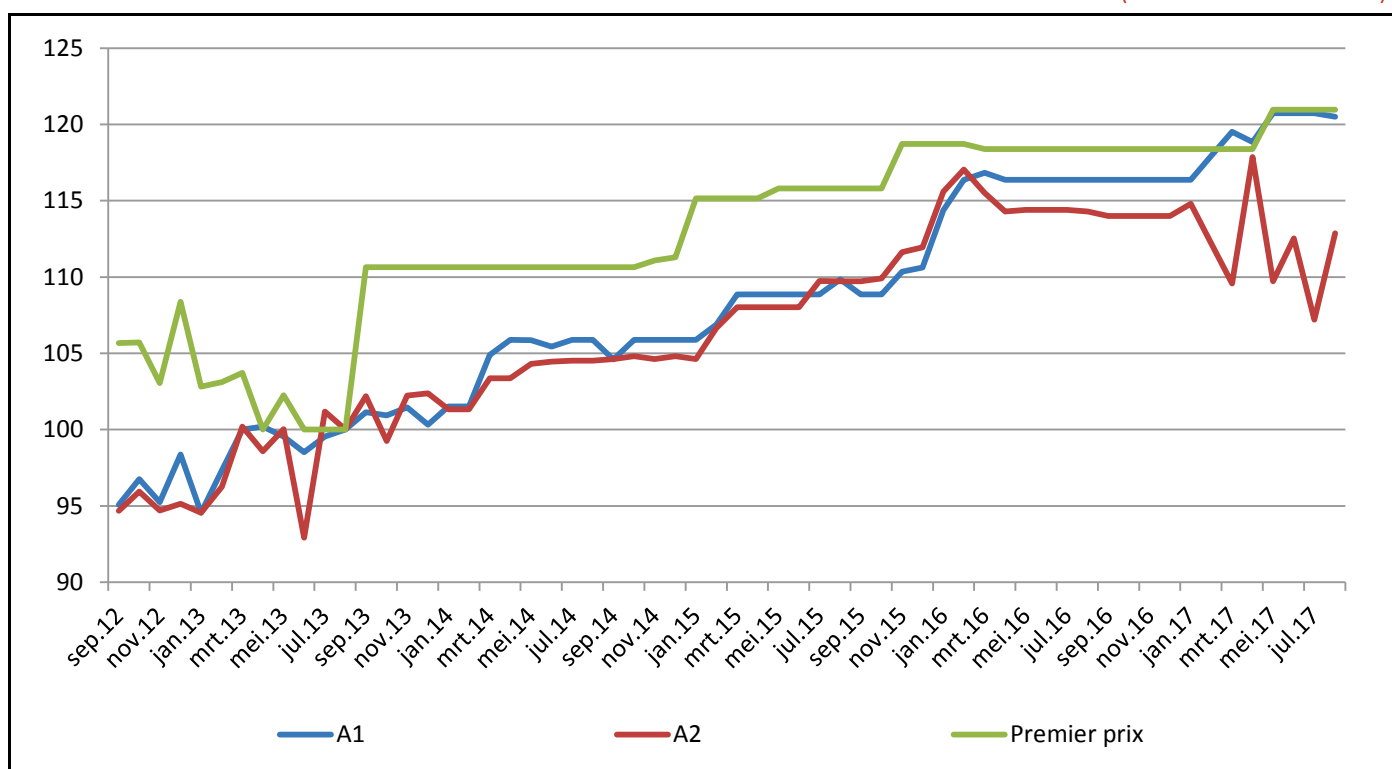


Source: CE, SPF Économie, DG Statistique – Statistics Belgium.

Sur la base de chiffres collectés sur les sites internet commerciaux de quelques grands distributeurs, disponibles depuis septembre 2012, il apparaît également que les prix à la consommation de la bière pils ont fortement augmenté. Le graphique ci-dessous montre une forte corrélation entre les évolutions des prix à la consommation de deux marques A concurrentes. Les hausses de prix (dus aux augmentations de prix des matières premières et de l'énergie, aux emballages plus chers et aux coûts salariaux plus élevés,...) d'une marque A sont en effet quasi toujours suivies de hausses de prix de l'autre marque A.

Grafique 20. Prix à la consommation de la bière pils (en bac) en Belgique de deux marques A et un produit premier prix

(Indice décembre 2013=100)



Sources : SPF Economie, calculs propres, (sur la base de données de sites internet commerciaux).

VII.2 Fonctionnement du marché brassicole en Belgique

VII.2.1 Importance économique et exportations

Le nombre d'entreprises actives dans la fabrication de bière a augmenté de 77,3 % entre 2010 et 2015, passant de 132 à 234¹⁰. Cependant, les arrivants sont des très petites brasseries dont l'impact sur la concurrence dans le secteur et sur l'évolution des prix est marginal (voir point 2.2). Le chiffre d'affaires total du secteur s'élevait à plus de 2,2 milliards Euro en 2015, soit 47,4 % du chiffre d'affaires total de la fabrication de boissons en Belgique. Il a augmenté de 26,8 % entre 2010 et 2015. Le secteur brassicole employait plus de 4.900 salariés équivalents-temps-plein en 2015 (soit une hausse de 11,3 % par rapport à 2010).

Tableau 18 Importance économique du secteur brassicole (NACE 11.05) en Belgique, 2010 – 2015

(En unités et en euro)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Croissance 2010-2015
Nombre de firmes	132	146	162	170	229	234	77,27 %
Chiffre d'affaires total (en Euro)	1.767.915.560,8	1.858.235.113,8	2.071.201.100,3	2.079.187.000,7	2.173.856.330,2	2.242.390.651,6	26,84 %
Nombre de salariés (ETP)	4.434	4.496	4.650	4.767	4.807	4.935	11,30 %

Sources : données TVA, Centrale des bilans BNB, ONSS.

¹⁰ Selon les données de l'administration TVA

La hausse du chiffre d'affaires du secteur est due à une dynamique soutenue au niveau des exportations. En effet, les exportations belges de bière s'élevaient à plus d'un milliard Euro en 2015, ce qui constitue une hausse de 62,4 % par rapport à 2010. ¹¹ Si en termes de valeur les exportations équivalaient au marché intérieur (48 % du chiffre d'affaires total), en termes de quantité les exportations représenteraient 66 % de la production, selon la Fédération des brasseurs belges: soit plus de 13 millions d'hectolitres pour une production totale de 19,8 millions d'hectolitres en 2015. Toutefois, toutes les brasseries n'ont pas la capacité d'exporter : une très grande partie des exportations est réalisée par les trois principales firmes du secteur (61,2 % en 2015) et la plus grande firme a de loin la part de marché la plus importante dans les exportations belges de bière ¹².

Comme l'indique le tableau 19, la Belgique a une balance commerciale largement excédentaire pour ce produit : les importations s'élevant à 150 millions Euro en 2015.

Tableau 19 Commerce extérieur de bières de malt en Belgique, 2010-2015

(En Euro, sauf indication contraire)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Croissance 2010-2015
Exportations	673.477.285,0	749.825.456,2	891.663.586,4	896.436.026,4	966.520.562,7	1.093.903.610,6	62,43 %
Importations	109.877.526,0	115.954.765,2	133.689.922,8	111.848.517,7	140.969.530,5	150.893.496,0	37,33 %

Sources : BNB (commerce extérieur - concept national).

La majorité des exportations belges de bière est destinée au marché européen (64,2 % en 2015). Cependant, les exportations hors-UE sont en forte expansion : +129,6 % entre 2011 ¹³ et 2015. ¹⁴ Elles sont passées d'un ratio de 22,7 % du total en 2011 à 35,8 % en 2015.

¹¹ Cette dynamique des exportations a été plus soutenue en Belgique que dans les pays voisins. Sur la base des données du commerce extérieur européen (Comext – Eurostat), la hausse des exportations entre 2010 et 2015 s'élevait à 24 % pour les Pays-Bas et à 20 % pour l'Allemagne. La France a vu ses exportations de bière augmenter de 53 % au cours de cette période, mais le niveau des exportations y est beaucoup plus faible que pour la Belgique, l'Allemagne et les Pays-Bas.

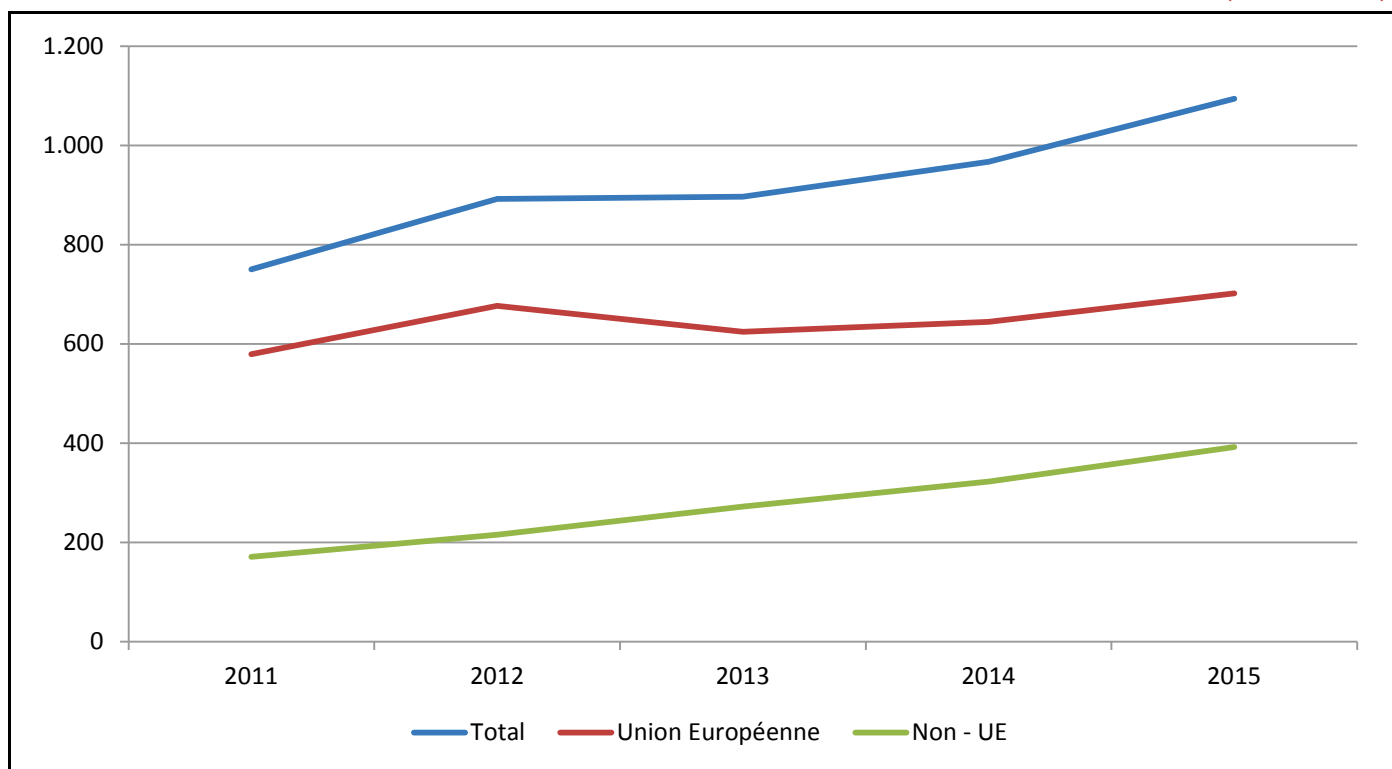
¹² De plus, une partie des exportations restantes est réalisée par des intermédiaires. En effet, en moyenne sur la période 2010-2015, 67,4 % des exportations étaient réalisées par les brasseries et 30 % par des entreprises relevant du commerce de gros.

¹³ Les données des exportations par destination ne sont disponibles qu'à partir de 2011.

¹⁴ Les pays voisins ont également connu une forte hausse de leurs exportations vers les pays hors-EU, mais cette hausse a été plus soutenue en Belgique entre 2011 et 2015 (129,6 % contre 28,9 % pour les Pays-Bas, 59,1 % pour l'Allemagne et 85,6 % pour la France).

Graphique 21. Exportations de bière de la Belgique, 2011-2015

(En millions Euro)

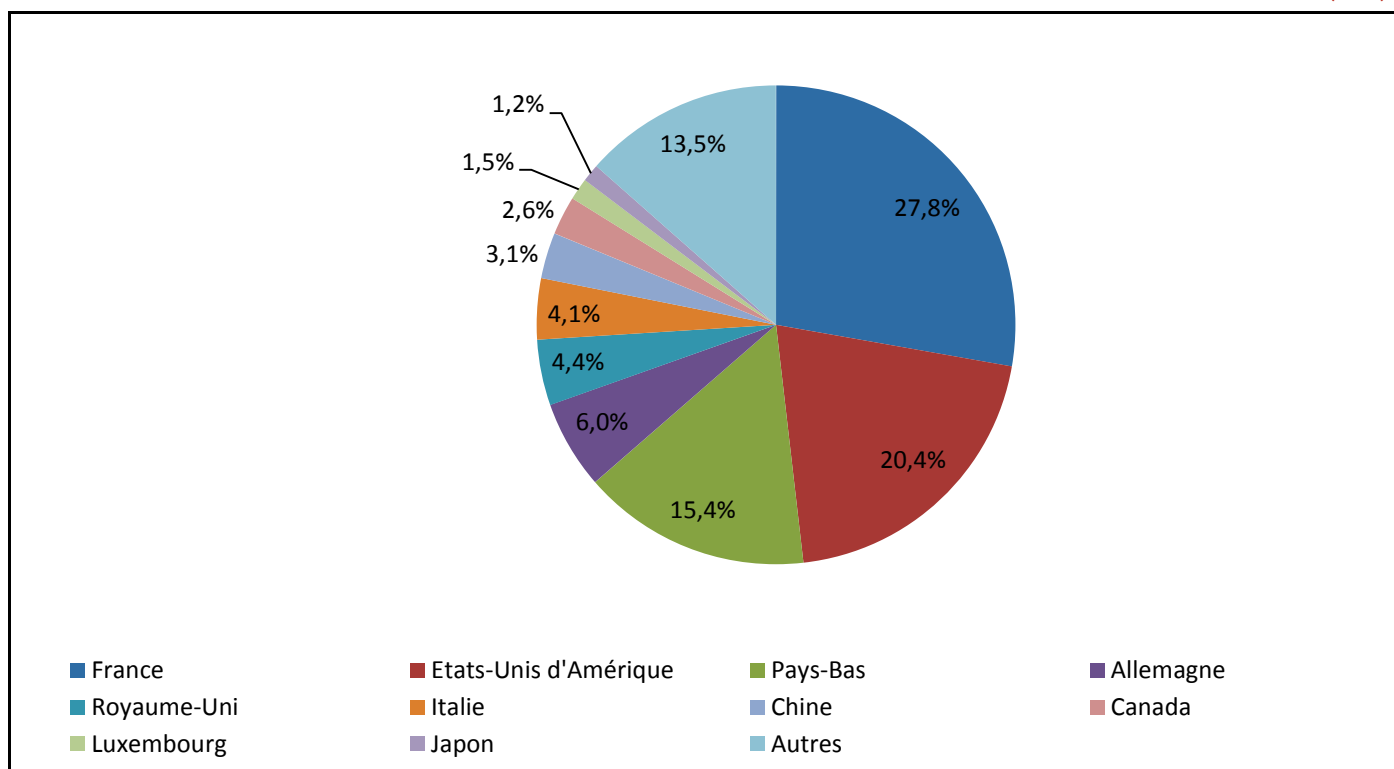


Source : BNB (commerce extérieur - concept national).

La France, les Etats-Unis, les Pays-Bas et l'Allemagne accueillaient 69,6 % des exportations belges de bière en 2015. La France est la destination de 27,8 % de ces exportations. La part des exportations vers les Etats-Unis et la Chine a connu une forte hausse entre 2011 et 2015, passant respectivement de 13,1 % à 20,4 % du total et de 0,5 % à 3,1 %.

Graphique 22. Pays de destination des exportations de bière de la Belgique, 2015

(En %)



Source : BNB(commerce extérieur - concept national).

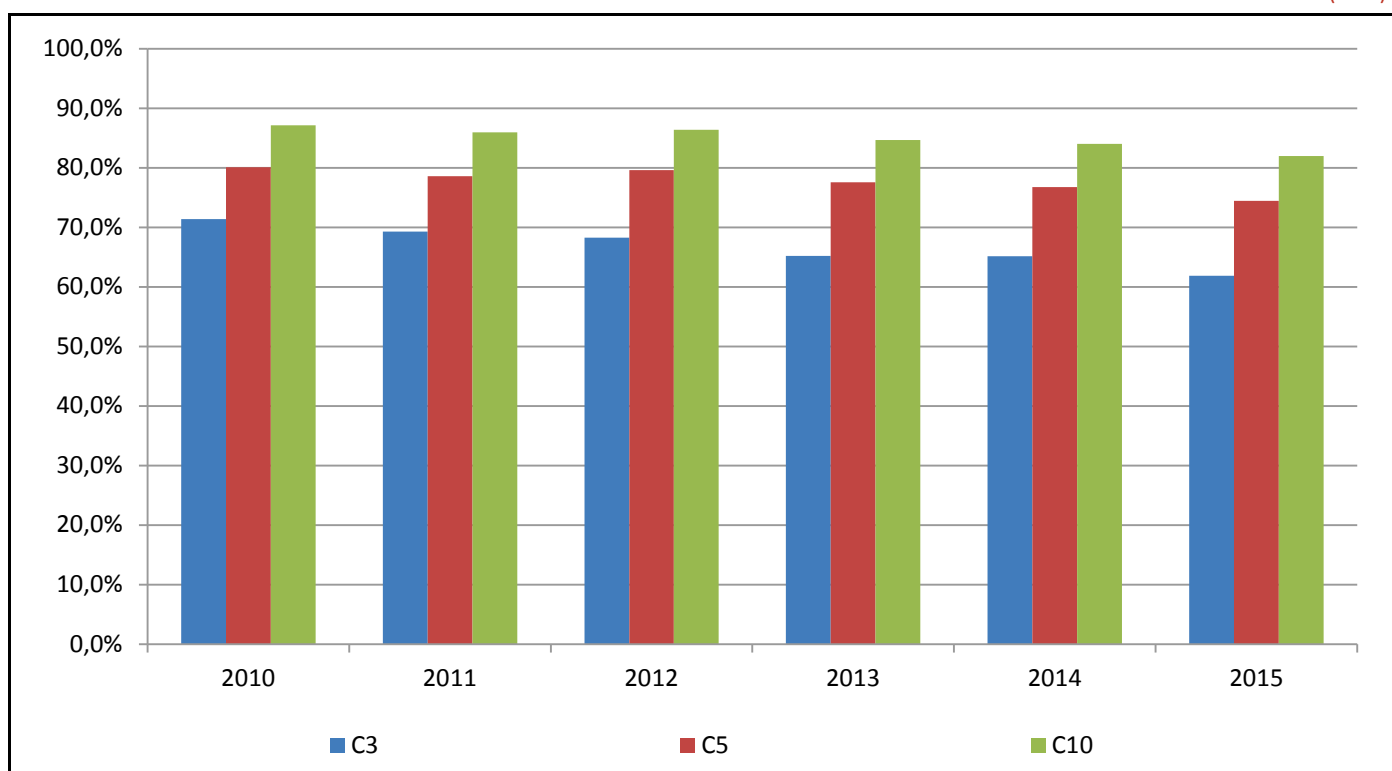
VII.2.2 Structure et dynamique du marché

En ce qui concerne le marché belge de la fabrication de bière, les trois principales entreprises du secteur cumulaient, sur base du chiffre d'affaires intérieur, 61,9 % des parts de marché en 2015, alors qu'elles en représentaient 71,4 % en 2010 (graphique 23). Il s'agit de AB Inbev Belgium, Alken-Maes et Duvel Moortgat¹⁵. Cette baisse des parts de marché est due à une diminution de leur chiffre d'affaires sur le marché belge et au dynamisme de certaines entreprises suivantes au classement. En élargissant aux cinq principales entreprises, les parts de marché cumulées s'élevaient à 74,5 % en 2015, contre 80,1 % en 2010. Enfin, 82,0 % des parts de marché était détenu par 10 firmes en 2015 (contre 87,1 % en 2010). Ce secteur est donc marqué par une concentration élevée.

¹⁵ [Beslissing BMA-2016-V/M-36 van 21 november 2016](#)

Graphique 23. Indicateurs de concentration (C3, C5, C10)¹⁶ sur le marché intérieur, fabrication de bière en Belgique, 2010-2015

(En %)



Sources : Centrale des bilans (BNB), données TVA.

Cette concentration est pointée par l'Autorité belge de la Concurrence, pour qui le marché belge « est caractérisé par la domination absolue de AB-Inbev, avec une part de marché de 50 à 60 % (et de 60 à 70 % pour les bières de type pils). Cette domination est tout à fait unique : bien qu'il existe d'autres pays ayant des champions qui tiennent une solide première place, une telle domination est pratiquement inconnue ailleurs »¹⁷.

Pour analyser la dynamique du secteur, un taux de volatilité des parts de marché a été calculé pour la période 2010-2015¹⁸. Celui-ci s'élève en moyenne à 3,8 % par an, ce qui est relativement faible : seuls 3,8 % des parts de marché sont redistribuées d'une année à l'autre entre les entreprises du secteur. A titre de comparaison, le taux de volatilité moyen des secteurs des industries alimentaires et des boissons est estimé dans une récente étude de l'Observatoire des prix à 13 %¹⁹. De plus, 98,9 % des parts de marché en 2015 étaient détenues par des entreprises déjà présentes sur le marché en 2010. L'arrivée de nombreuses firmes au cours de cette période n'a donc pas entraîné de grandes modifications dans la répartition des parts de marché.

¹⁶ Où C_n désigne la part des n plus grandes entreprises du secteur dans le chiffre d'affaires intérieur du secteur. Exemple : en 2015, l'indicateur C3 indiquait que les trois principales entreprises du secteur cumulaient une part de marché de 61,9 %.

¹⁷ [Beslissing BMA-2016-V/M-36 van 21 november 2016](#)

¹⁸ Ce taux est calculé comme étant la somme de la valeur absolue des variations de parts de marché de toutes les entreprises du secteur entre deux années consécutives divisée par deux. Il mesure les parts de marché transférés des firmes en déclin vers celle en développement.

¹⁹ ICN (2016), [Fonctionnement du marché en Belgique : un screening horizontal](#) (redigé par E. Van Hirtum, L. Tsyganok, J-Y. Jaucot et L. Mariën)

VII.2.3 Impact en aval : clients du secteur

Sur la base des données des flux TVA, il est constaté que les principaux clients des brasseries sont les entreprises liées au commerce de gros (NACE 46) (47,0 % en moyenne sur la période 2011-2014), au commerce de détail (NACE 47) (34,5 %) et aux restaurants et cafés (NACE 56) (10,0 %). Comme mentionné précédemment, une partie des ventes vers le commerce de gros est destinée ensuite à l'exportation.²⁰ Sur le marché intérieur, ces intermédiaires de commerce de gros²¹ fournissent principalement les commerces de détail (37,8%) et les restaurants et cafés (30,4%).

De nombreux restaurants et cafés auraient un contrat spécifique qui les lie avec un brasseur. Ce serait le cas pour 2/3 des cafés selon l'Autorité Belge de la Concurrence²². Ces contrats pouvaient être assez contraignants, parfois en échange d'un soutien à l'installation de la part du brasseur, et pouvaient imposer de nombreuses pratiques, comme des quantités minimales d'achat et des prix fixes. Dans le rapport annuel 2016 de l'Observatoire des prix²³, une étude spécifique du secteur des restaurants et cafés a été réalisée. Il en ressortait notamment que « *le 21 décembre 2015, les brasseurs, les fédérations de l'horeca et la Fédération Belge des Distributeurs en boissons ont signé un code de conduite afin de mettre fin à ces contrats très désavantageux* ».

Selon les chiffres annuels 2016 des Brasseurs belges, le secteur brassicole représente une consommation totale de près de 7,7 millions d'hectolitres en Belgique, soit une baisse de 3,3 % par rapport à 2015 et 8,9 % par rapport à 2010. Cela représente une consommation de 68 litres par personne en 2016. Depuis 2010, la consommation de bière a surtout diminué fortement dans l'horeca (-16,8 % en 2016), alors que la baisse dans les autres canaux de vente s'est limitée à 1,5 % sur la même période.

²⁰ En moyenne sur la période 2010-2015, 67,4 % des exportations étaient réalisées par les brasseries et 30 % par des entreprises relevant du commerce de gros. Cependant, il convient d'être prudent dans l'interprétation du rôle des intermédiaires car ils ne sont pas tous indépendants des brasseries : certains intermédiaires sont des filiales des entreprises de la fabrication de bière. Ce maillon de la chaîne n'a pas été analysé davantage dans le cadre de cet état des lieux du fonctionnement du secteur..

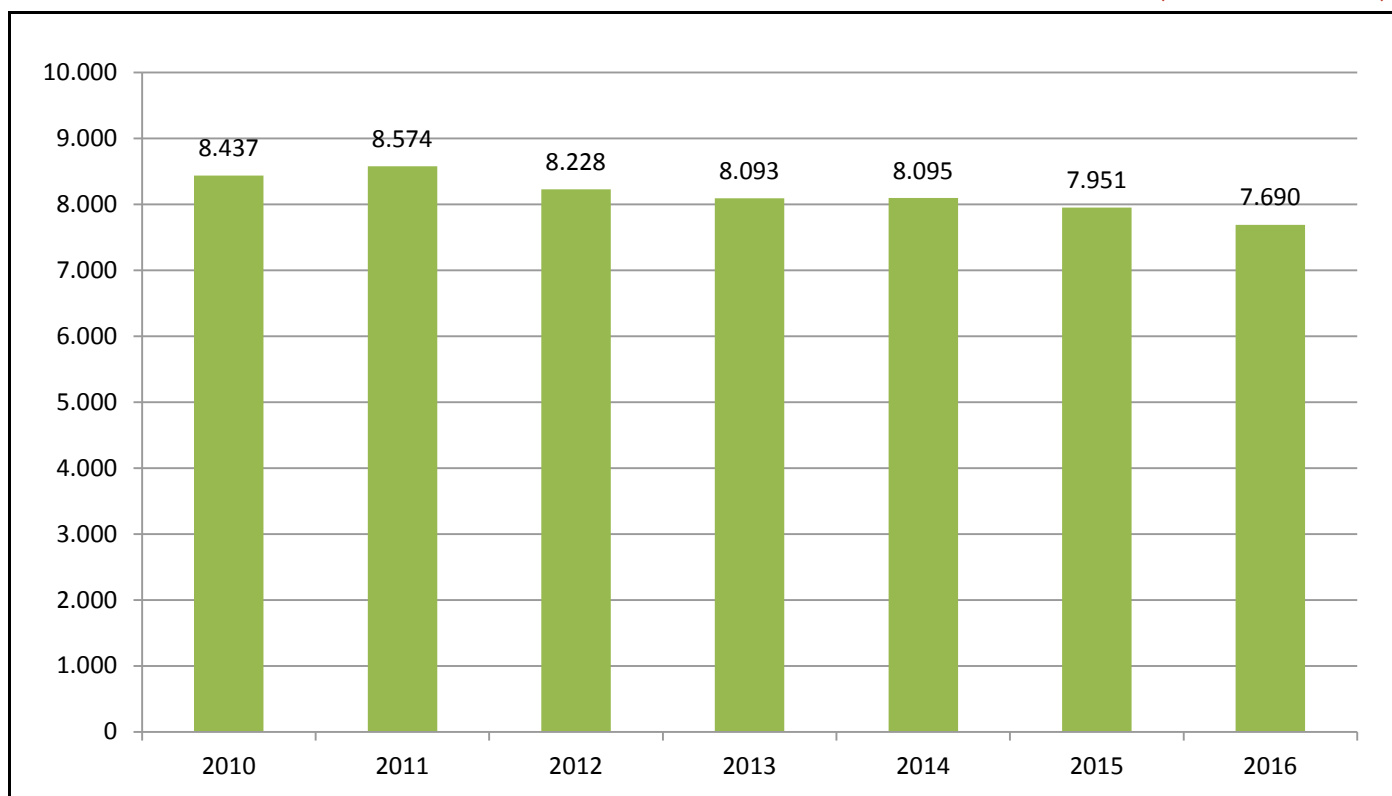
²¹ Ces intermédiaires relèvent en grande majorité du NACE 46349 « Commerce de gros de boissons, assortiment général » et dans une moindre mesure du NACE 46392 « Commerce de gros non spécialisé de denrées fraîches, boissons et tabac ». Pour la répartition de leurs ventes entre commerce de détail et restaurants et cafés, seules les intermédiaires ayant acheté leurs marchandises auprès des brasseries sont prises en considération.

²² [Beslissing BMA-2016-V/M-36 van 21 november 2016](#)

²³ [ICN, Rapport annuel de l'Observatoire des prix \(2016\)](#)

Grafique 24. Consommation de bière en Belgique

(En milliers d'hectolitres)



Source: Fédération des Brasseurs belges.

Le consommateur belge boit principalement de la bière pils, qui représente une part de marché de 71,3 % en 2016. Les bières d'abbaye et les trappistes, d'une part, et les bières de dégustation²⁴, d'autre part, ont une part de marché respective de 11,9 % et 11,0 %. Enfin, les bières désaltérantes²⁵ et les bières fruitées²⁶ représentent respectivement 3,7 % et 2,1 % du marché. Entre 2014 et 2016, seule la consommation de bières de dégustation a progressé (+7,8 %).

VII.2.4 Analyse financière et structure des coûts

L'analyse financière du secteur brassicole (sur base du code NACE) est réalisée à partir des données des comptes annuels en schéma complet de 24 entreprises, actives entre 2010 et 2015 (échantillon constant). Ces entreprises représentent en moyenne sur cette période plus de 92 % du chiffre d'affaires total du secteur. Néanmoins, il convient d'interpréter les résultats de cette analyse financière avec prudence étant donné la forte concentration du secteur : les résultats étant fortement influencés par ceux des principales firmes.

Structure des coûts

Les approvisionnements et marchandises représentaient 31,8 % du chiffre d'affaires en moyenne sur la période de 2010 à 2015. Les services et biens divers avaient une importance similaire, avec une moyenne de 29,8 %. Enfin, les rémunérations représentaient 18,5 % du chiffre d'affaires. La part des approvisionnements et marchandises et celle des rémunérations ont augmenté légèrement au cours de la période. A l'inverse, la part des services et biens divers a diminué.

²⁴ Dégustation: blondes fortes, régionales, pale ale, scotch, stout.

²⁵ Désaltérantes: blanches, ambrées, amères

²⁶ Bières fruitées: gueuze, kriel, fruitées.

Tableau 20 Structure des coûts du secteur brassicole en Belgique, 2010-2015

(En % du chiffre d'affaires)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Moyenne 2010 - 2015
Approvisionnements et marchandises (60)	29,82	31,61	32,62	32,66	32,10	32,17	31,83
Services et biens divers (61)	32,18	29,21	29,27	28,35	28,82	30,72	29,76
Rémunérations (62)	17,41	18,58	18,27	18,41	18,71	19,56	18,49
Total des coûts (60+61+62)	79,42	79,40	80,16	79,42	79,63	82,45	80,08

Sources : Centrale des bilans (BNB).

Au cours de cette période, le total des coûts (60+61+62) a augmenté de 27,2 % en valeur. Cette hausse est liée à celle du volume de production, mais pas seulement : le total des coûts est passé de 79,4 % du chiffre d'affaires en 2010 à 82,4 % en 2015. La hausse du prix à la production (+8,9 % entre 2010 et 2015) n'a donc pas entièrement compensé la hausse des coûts. Cependant, comme l'indique le point suivant, cela n'a pas eu d'impact sur la rentabilité du secteur : cela s'explique par une forte hausse des autres produits d'exploitation (rubrique 74) et une diminution des autres charges d'exploitation (rubrique 64), qui sont également pris en compte dans nos calculs de la rentabilité du secteur.

D'après le volet cadre d'achat de l'enquête sur la structure des entreprises de 2010, les coûts liés aux approvisionnements et marchandises relevaient principalement de l'achat de matières premières (15,6 % du chiffre d'affaires) et des achats liés l'emballage (9,6 %). Les services et biens divers étaient composés notamment des frais de prospection et de marketing (7,2 %) et des frais liés aux logiciels (5,5 %).

Les données de l'ONSS permettent d'estimer sur la base d'un échantillon constant de 31 entreprises (représentant 91,6 % de l'emploi du secteur) une hausse du coût salarial horaire de 14,1 % entre 2010 et 2015.

Rentabilité

La rentabilité est définie comme la capacité des entreprises d'un secteur à générer des bénéfices à partir de leurs activités. Deux ratios sont ici utilisés afin d'évaluer la rentabilité du secteur brassicole : la marge brute d'exploitation et la marge nette d'exploitation.

La marge brute d'exploitation²⁷ exprime la rentabilité des activités opérationnelles indépendamment de résultats financiers et exceptionnels. Elle est mesurée comme le ratio entre l'excédent brut d'exploitation et la somme du chiffre d'affaires et les autres produits d'exploitation, corrigée pour les subventions et montants compensatoires. L'excédent brut d'exploitation correspond à la valeur ajoutée moins les rémunérations, charges sociales et pensions ainsi que les autres charges d'exploitation.

La marge nette d'exploitation²⁸ reflète la rentabilité des activités opérationnelles après déduction des amortissements, des réductions de valeurs et des provisions, et sans tenir compte des résultats financiers et exceptionnels.

Sur la période 2010-2015, la marge brute d'exploitation du secteur s'élevait en moyenne à 22,1 % (voir tableau 21). Même en tenant compte des amortissements, des réductions de valeurs et des provisions, la rentabilité demeure élevée, avec une marge nette d'exploitation de 14,3 % en moyenne. La marge brute d'exploitation est relativement stable au cours de la période, avec un pic en 2013 et 2014. La marge nette d'exploitation est davantage volatile, avec un creux en 2011²⁹ et un pic en 2013 et 2014.

²⁷ La marge brute d'exploitation est calculée selon la formule suivante : (bénéfice ou perte d'exploitation (9901) + amortissements (630) + réduction de valeurs (631/4) + provisions (635/7)) / (chiffre d'affaires (70) + autres produits d'exploitation (74) – subventions et montants compensatoires (740)) * 100.

²⁸ La marge nette d'exploitation est calculée selon la formule suivante : (bénéfice ou perte d'exploitation (9901) / (chiffre d'affaires (70) + autres produits d'exploitation (74) – subventions et montants compensatoires (740)) * 100.

²⁹ Ce creux est dû à une importante provision pour restructuration (rubrique 635/7 du plan comptable normalisé) constituée par la firme dominante. Cette provision a diminué son bénéfice d'exploitation. Le creux ne s'observe pas pour la marge brute car l'effet est neutralisé : les amortissements, les réductions de valeurs et les provisions y sont corrigés.

Tableau 21 Ratios de rentabilité du secteur brassicole en Belgique, 2010-2015

(En %)

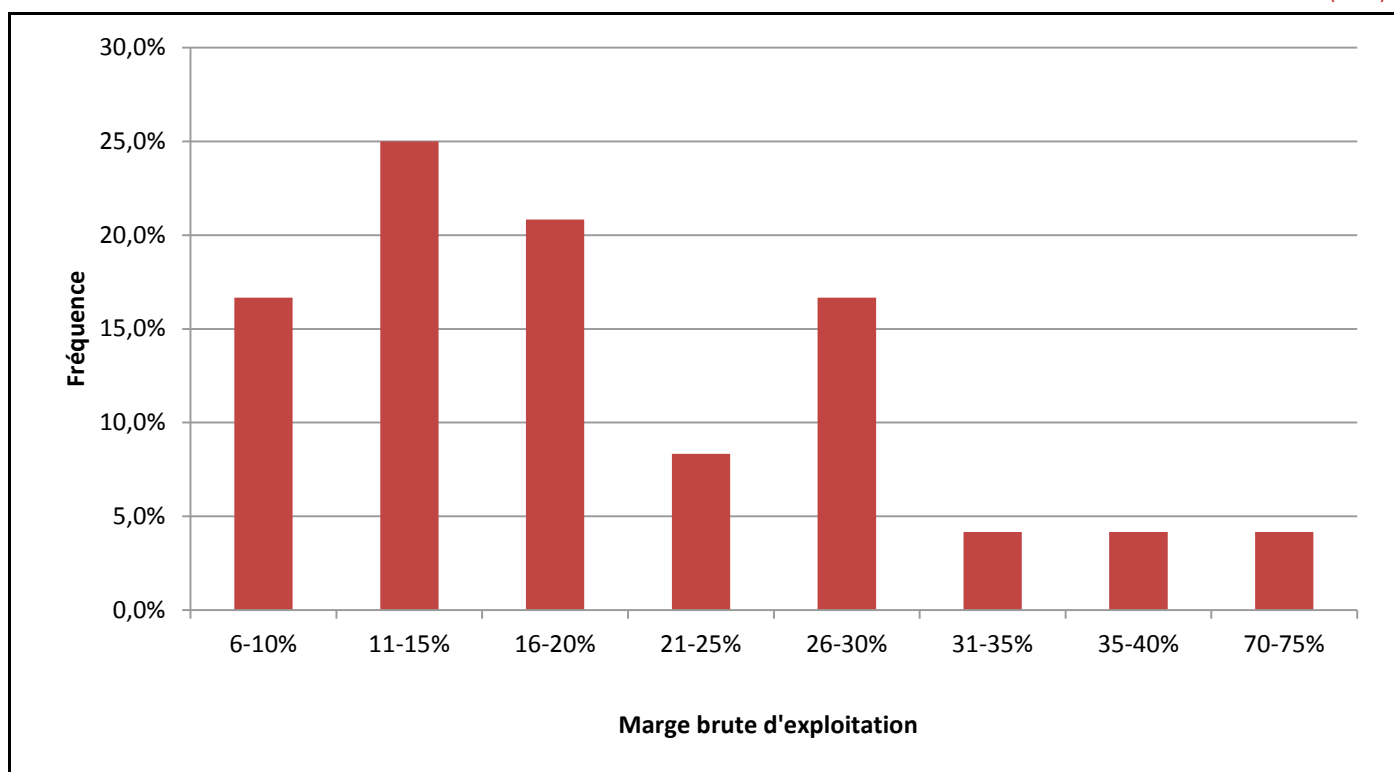
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Moyenne 2010-2015
Marge brute d'exploitation	20,68	21,59	21,26	23,36	24,05	21,62	22,09
Marge nette d'exploitation	12,98	10,86	15,44	16,69	16,49	13,35	14,30

Source : Centrale des bilans (BNB).

Les résultats agrégés peuvent masquer de fortes différences au niveau des entreprises individuelles. En effet, 62,5 % des entreprises analysées avaient une marge brute d'exploitation comprise entre 5 et 20 %, soit en dessous du score agrégé (voir figure 25). De plus, la moitié des entreprises avait une marge nette d'exploitation inférieure à 5 % (voir figure 26). La forte hétérogénéité dans la répartition des parts de marché indique que la rentabilité élevée du secteur est surtout liée aux performances des firmes principales. Ainsi deux des plus grandes entreprises sur le plan du chiffre d'affaires (Inbev Belgium et Duvel Moortgat) ont une marge brute d'exploitation moyenne sur la période 2010-2015 (25,8 %) plus élevée que la moyenne des autres brasseries (20,8 %). Il en va de même pour la marge nette d'exploitation moyenne (18,7 %, contre 10,5 %).

Graphique 25. Distribution de fréquences de la marge brute d'exploitation du secteur brassicole en Belgique, moyenne 2010-2015)

(En %)

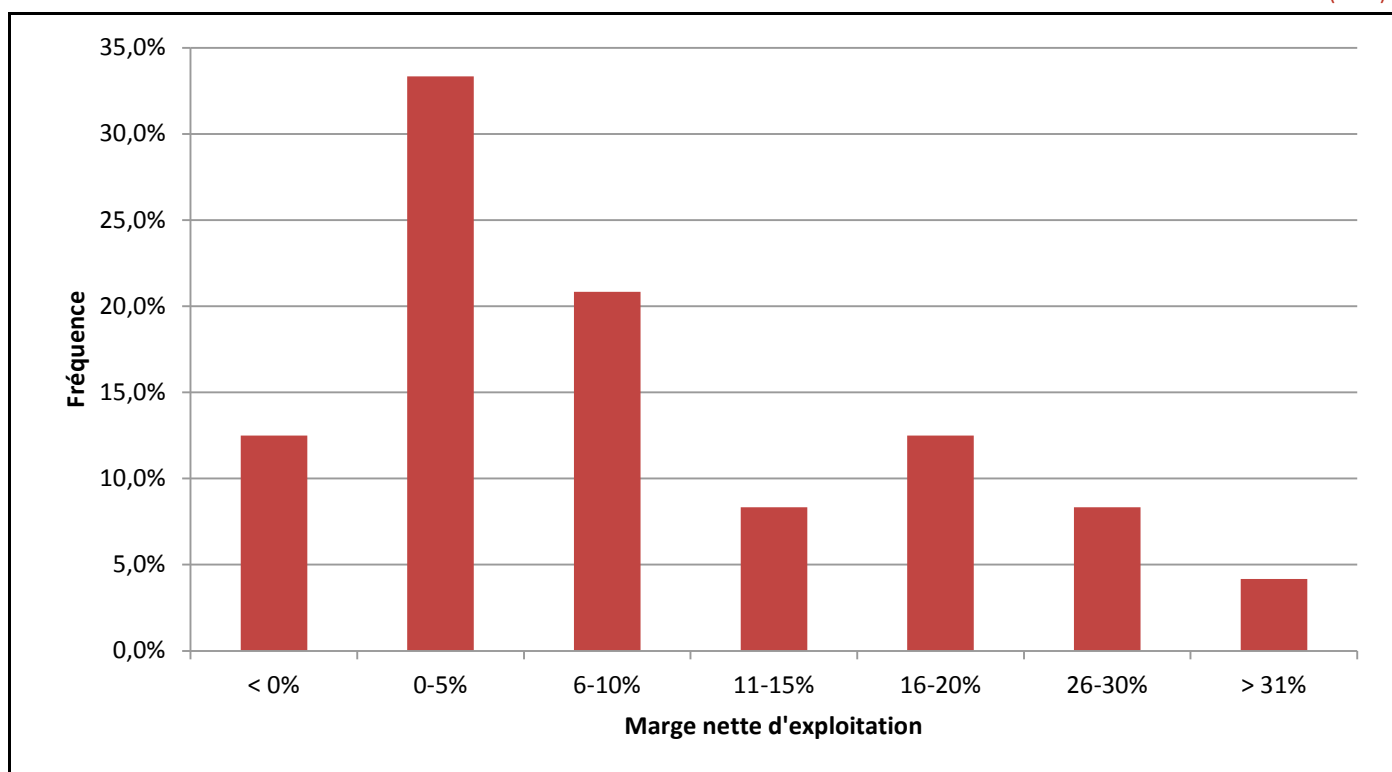


Source : Centrale des bilans (BNB)

Lecture : 16 % des entreprises avaient une marge brute d'exploitation comprise entre 6 et 10 %.

Graphique 26. Distribution de fréquences de la marge nette d'exploitation du secteur brassicole en Belgique, moyenne 2010-2015)

(En %)



Source : Centrale des bilans (BNB).

Ces résultats sont cohérents avec ceux d'une récente étude de l'Observatoire des prix³⁰, qui indiquait que le secteur de la fabrication de bière affichait une rentabilité élevée entre 2008 et 2014, avec une marge brute opérationnelle, appelée *Price Cost Margin* et calculée à partir de l'Enquête sur la structure des entreprises, de 22,65 % en moyenne. Cette marge était largement supérieure à celle des industries alimentaires (5,9 % en moyenne) et de celle de la fabrication de boissons (16,5 %).

Sur la base des données de l'Enquête sur la structure des entreprises disponibles sur Eurostat, il est possible de comparer la rentabilité en Belgique avec celle des pays voisins³¹. Pour ce faire, le ratio « excédent brut d'exploitation / chiffre d'affaires », comparable à la marge brute d'exploitation définie ci-dessus, est calculé pour la période 2010-2014. Comme l'indique le tableau 22, la rentabilité semble plus élevée en Belgique (22,4 %) sur l'ensemble de période que dans les pays voisins.

Tableau 22 Rentabilité des secteurs brassicoles, ratio « Excédent brut d'exploitation / Chiffre d'affaires », comparaison européenne, 2010-2014

(en %)

	2010	2011	2012	2013	2014	Moyenne 2010-2014
UE-28		16,04	15,21	16,57	16,57	16,10
Belgique	23,41	19,63	21,32	23,39	24,20	22,39
Allemagne	11,31	10,69	11,60	12,21	12,10	11,58
France	15,56	14,71	15,83	12,25	12,34	14,14

Source : Enquête sur la structure des entreprises (EUROSTAT)

³⁰ ICN (2016), [Fonctionnement du marché en Belgique : un screening horizontal](#) (redigé par E. Van Hirtum, L. Tsyganok, J-Y. Jaucot et L. Mariën)

³¹ Les données ne sont pas disponibles pour les Pays-Bas.

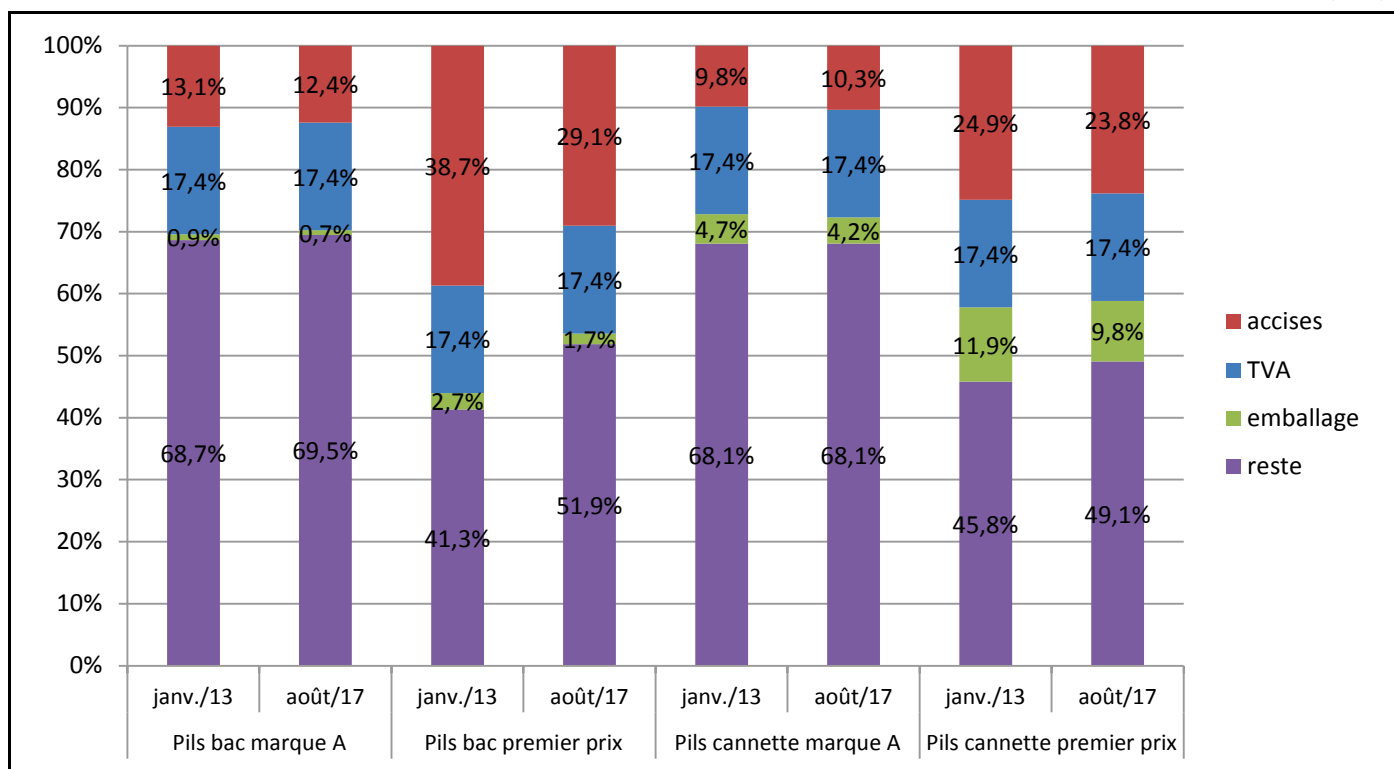
Conclusion

Ces dernières années, les prix à la consommation de la bière ont davantage augmenté en Belgique que dans les pays voisins. Ce phénomène est dû, d'une part, à la hausse des accises sur la bière. D'autre part, la hausse des prix à la production a également exercé une influence sur les prix à la consommation. Une analyse de la transmission des prix montre toutefois que, malgré une évolution similaire, les prix à la consommation ont davantage augmenté que les prix à la production. Les prix à la production belges de la bière ont augmenté plus fortement que les prix à la production européens, surtout pendant la période la plus récente, entre 2013 et 2017.

Le secteur de la fabrication de bière est concentré en Belgique autour de quelques acteurs majeurs, dont un dominant, et ce malgré l'arrivée récente de nombreuses brasseries. Les performances de l'acteur dominant influencent grandement les performances du secteur, tant en termes de rentabilité que d'exportations. La hausse soutenue du chiffre d'affaires du secteur est due à une forte dynamique à l'exportation, où les destinations hors UE-28 prennent de plus en plus d'importance. La rentabilité du secteur est élevée en comparaison avec les pays voisins et d'autres secteurs de l'alimentation et des boissons. Cependant, la hausse de prix ne semble pas avoir induit des marges plus favorables : la hausse des prix est, entre 2010 et 2015, restée inférieure à l'évolution des coûts.

Annexe 3 : Composition du prix à la consommation de la bière pils (en bac ou en cannette), de marques A et de produits premier prix

(En %)



Sources : SPF Economie, calculs propres, (sur la base de données de sites internet commerciaux).